

de Montréal, les rôles de répartition pour ces travaux seront préparés, conformément aux dispositions de la Charte de la Cité de Montréal, et ce, nonobstant toute loi contraire.

6.—Soumise une résolution du Bureau des Commissaires demandant que la Commission de Législation obtienne des autorités compétentes une loi qui devra s'appliquer à toutes les villes du Canada restreignant et réglementant la vente des armes.

Résolu: De recommander au Conseil de donner instruction au Greffier de la Cité de pétitionner le Ministre de la Justice à ce sujet.

7.—Soumise une résolution du Conseil du 20 novembre 1911, approuvant une recommandation de la Commission Spéciale d'Annexion, à l'effet d'annexer une certaine partie de la municipalité du village de la Côte St-Luc.

Résolu: De se conformer aux instructions du Conseil et d'inclure ledit projet d'annexion dans le bill de la Cité.

8.—Soumis un rapport du Trésorier de la Cité et une résolution du Bureau des Commissaires, à l'effet d'amender la Charte de manière à ce que le paiement des taxes suivant les évaluations faites par les estimateurs ainsi que le paiement des taxes spéciales pour égouts, trottoirs, pavages, expropriations ou améliorations quelconques, sera exigible avant qu'on puisse contester les rôles préparés à ce sujet.

Résolu: D'inclure dans le bill un amendement dans ce sens.

9.—Soumise une résolution du Bureau des Commissaires, recommandant d'amender la Charte de manière à autoriser la Cité à faire payer un honoraire pour l'incorporation de clubs.

Résolu: D'inclure dans le bill un amendement autorisant la Cité à charger un honoraire n'excédant pas \$25 pour chaque incorporation de clubs.

10.—Soumise une résolution du Bureau des Commissaires demandant que la Cité soit autorisée à paver les ruelles privées aux frais des propriétaires, lorsqu'une majorité des propriétaires en font la demande.

M. l'échevin Ward qui s'intéresse à cette question demande que l'article 419 de la Charte, qui permet à la Cité de paver les ruelles aux frais des propriétaires soit amendé, vu que ledit article tel qu'il se lit n'est pas applicable.

Renvoyée aux Avocats de la Cité pour rapport, avec prière d'entendre les suggestions de M. l'échevin Ward.

11.—Soumise une résolution du Bureau des Commissaires demandant que la Charte soit amendée de manière à ce qu'une caution soit exigée de toute personne qui intentera une poursuite pour délit ou quasi-délit contre des officiers ou employés de la Cité.

Résolu: D'inclure dans le bill l'amendement suggéré par le Bureau des Commissaires.

12.—Soumise une communication du Surintendant du Département des Licences au sujet des enseignes lumineuses.

Résolu: De faire rapport au Conseil que cette Commission ne voit pas pourquoi les officiers municipaux ne font pas respecter les règlements qui défendent de poser des enseignes qui projettent sur les rues ou voies publiques.

13.—Soumise une communication de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, demandant à la Commission de ne prendre aucune décision sur la question de la fermeture des magasins un troisième soir par semaine, tant que le comité conjoint de ladite association et de l'Association de fermeture de bonne heure n'aura pas complété son travail.

Déposée sur le bureau.

14.—Soumise une résolution adoptée par la succursale des Commis Epiciers de Montréal, No 1, de l'Union du Commerce, s'opposant à la fermeture des magasins un troisième soir par semaine.

Déposée sur le bureau pour être pris en considération lorsque cette question sera discutée.

15.—Soumis un rapport du Contrôleur et Auditeur de la Cité approuvant la suggestion faite par M. l'échevin Lavallée, à la dernière séance, à l'effet d'amender la Charte de manière à réduire à 12 pour cent le pouvoir d'emprunt annuel de la Cité et à pourvoir à l'amortissement des emprunts futurs. Le Contrôleur et Auditeur ajoute dans son rapport que cette réforme est approuvée sans réserve par le Bureau des Commissaires.

Il est en conséquence

Résolu: D'amender la Charte conformément à la sugges-

6.—Submitted a resolution of the Board of Commissioners asking the Legislation Committee to obtain from the proper authorities a law which shall apply to all the cities of Canada restraining and regulating the sale of arms.

Resolved: To recommend to Council that instructions be given to the City Clerk to petition the Minister of Justice in this connection.

7.—Submitted a resolution from Council, dated the 20th November 1911, concurring in the recommendation of the Special Committee on Annexation to annex a certain part of the municipality of the village of Côte St. Luc.

Resolved: To comply with the instructions of the City Council and to include the annexation of said territory in the City's bill.

8.—Submitted a report from the City Treasurer and a resolution of the Board of Commissioners recommending that the Charter be amended so that the payment of taxes, according to the valuations made by the assessors as well as the payment of special taxes for sewers, sidewalks, pavements, expropriations or improvements whatsoever, may be exigible before the rolls prepared in this connection can be contested.

Resolved: To insert in the bill an amendment to that effect.

9.—Submitted a resolution of the Board of Commissioners recommending that the Charter be amended so as to authorize the City to charge a fee for the incorporation of clubs.

Resolved: To include in the bill an amendment authorizing the City to charge a fee not exceeding \$25 for each incorporation of clubs.

10.—Submitted a resolution of the Board of Commissioners asking that the City be authorized to pave private lanes, when the majority of the proprietors apply for same.

Ald. Ward who is interested in said question, asked that article 149a of the Charter whereby the City is authorized to pave lanes at the expense of the owners thereof be amended, inasmuch as said article as it reads, is not applicable.

Referred to the City Attorneys for a report with instructions to hear the suggestions of Ald. Ward in this connection.

11.—Submitted a resolution of the Board of Commissioners asking that the Charter be amended so that a security may be exacted from any person taking an action for a délit or quasi-délit against officials or employees of the City.

Resolved: To include in the bill the amendment suggested by the Board of Commissioners.

12.—Submitted a communication from the Superintendent of the License Department anent illuminated signs.

Resolved: That a report be made to Council stating that this Committee does not see why the civic officials do not enforce the by-laws prohibiting the placing of signs projecting over the sidewalks or public thoroughfares.

13.—Submitted a communication from the Retail Merchants Association of Canada, requesting the Committee not to take any decision on the question of the closing of stores on a third evening each week until the joint Committee of said Association and of the Early Closing Association has completed its work.

Laid on the table.

14.—Submitted a resolution adopted by branch No. 1 of the association known as "Commis Epiciers de Montréal de l'Union de Commerce" objecting to the closing of stores on a third evening each week.

Laid on the table to be considered when said question shall be taken up.

15.—Submitted a report from the City Comptroller and Auditor approving the suggestion made by Ald. Lavallée at the last meeting, to amend the Charter in such a manner as to reduce to 12 per cent the annual borrowing power of the City and to provide for a sinking fund for future loans. The City Comptroller and Auditor added in